



Terre-Neuve-et-Labrador a déposé son budget de 2026

Le 29 avril 2026
N° 2026-28

Faits saillants du budget de 2026 du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador

Le ministre des Finances de Terre-Neuve-et-Labrador a déposé le budget de 2026 de la province le 29 avril 2026. Le budget prévoit un déficit de 729 millions de dollars pour 2025-2026, de 688 millions de dollars pour 2026-2027 et de 1,1 milliard de dollars pour 2027-2028. Le budget prévoit également une diminution du taux d'imposition des petites entreprises, afin qu'il passe de 2,5 à 2,0 % pour 2026, à 1,5 % pour 2027 et à 1,0 % pour 2028. De plus, le budget accroît le montant personnel de base provincial à 15 000 \$, entre autres changements.

Modifications touchant l'impôt des sociétés

Taux d'imposition sur le revenu des sociétés

Le budget prévoit une diminution du taux d'imposition des petites entreprises de Terre-Neuve-et-Labrador de 0,5 % par année, à compter du 1^{er} janvier 2026. Par conséquent, les taux d'imposition du revenu des sociétés de Terre-Neuve-et-Labrador pour 2026, 2027 et 2028 sont les suivants :

Taux d'imposition du revenu des sociétés de Terre-Neuve-et-Labrador			
	2026	2027	2028
Général	15 %	15 %	15 %
Fabrication et transformation	15 %	15 %	15 %
Petites entreprises ¹	2,0 %	1,5 %	1,0 %

¹ Sur la première tranche de 500 000 \$ de revenu d'entreprise exploitée activement.

Taux d'imposition combinés fédéral-Terre-Neuve-et-Labrador du revenu des sociétés			
	2026	2027	2028
Général	30 %	30 %	30 %
Fabrication et transformation	30 %	30 %	30 %
Petites entreprises ¹	11 %	10,5 %	10 %

¹ Sur la première tranche de 500 000 \$ de revenu d'entreprise exploitée activement.

Modifications touchant l'impôt des particuliers

Taux d'imposition des particuliers

Le budget n'annonce aucun changement aux taux d'imposition des particuliers. Par conséquent, les taux de l'impôt sur le revenu des particuliers de Terre-Neuve-et-Labrador en vigueur le 1^{er} janvier 2026 demeurent les suivants :

Taux marginaux combinés fédéraux et Terre-Neuve-et-Labrador les plus élevés ¹	
	2026
Intérêts et revenu ordinaire	54,80 %
Gains en capital	27,40 %
Dividendes déterminés	46,20 %
Dividendes non déterminés	48,96 %

¹ Si aucun autre changement n'est apporté aux taux d'imposition du revenu fédéral ou de Terre-Neuve-et-Labrador.

Observations de KPMG

Le budget ne semble pas remédier aux répercussions de la réduction du taux d'imposition des petites entreprises sur l'intégration. Plus précisément, il ne prévoit pas de réduction du taux du crédit d'impôt pour dividendes non déterminés qui entraînerait une hausse du taux d'imposition effectif s'appliquant aux dividendes non déterminés.

Montant personnel de base

Le budget accroît le montant personnel de base provincial, qui passera de 11 188 à 15 000 \$.

Crédits d'impôt pour les pompiers volontaires et les volontaires en recherche et sauvetage

Le budget propose de doubler les crédits d'impôt pour les pompiers volontaires et les volontaires en recherche et sauvetage, les faisant passer de 3 000 à 6 000 \$, montant qui correspond au crédit d'impôt fédéral de 6 000 \$. Les contribuables ne peuvent demander qu'un seul des crédits d'impôt pour une année d'imposition donnée.

Prestation aux aînés

Le budget augmente les prestations aux aînés de Terre-Neuve-et-Labrador de 20 % à compter du 1^{er} juillet 2026.

Observations de KPMG

Par conséquent, les aînés dont le revenu familial net ne dépasse pas 30 409 \$ (au lieu de 30 078 \$) peuvent recevoir le montant maximum de prestation, qui passera de 1 551 à 1 861 \$.

Prestation pour enfants

Le budget élargit les critères d'admissibilité à la prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador.

Modifications touchant les taxes indirectes

Le budget propose de réduire de façon permanente les taux de taxe provinciale aux taux suivants : 7,5 cents le litre sur l'essence, et 9,5 cents le litre sur le diésel.

Nous pouvons vous aider

Votre conseiller chez KPMG peut vous aider à évaluer les répercussions, sur vos finances personnelles ou vos affaires, des modifications fiscales annoncées dans le budget de Terre-Neuve-et-Labrador de cette année, et vous proposer des façons de réaliser des économies d'impôt. Nous pouvons également vous tenir au courant de l'état d'avancement de ces propositions à mesure qu'elles seront adoptées.

kpmg.ca/fr



[Nous joindre](#) | [Énoncé en matière de confidentialité \(Canada\)](#) | [Avis juridique](#)

Information à jour au 29 avril 2026. L'information publiée dans le présent bulletin *FlashImpôt Canada* est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte dans l'avenir. Vous ne devez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2026 KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés. KPMG et le logo de KPMG sont des marques de commerce utilisées sous licence par les cabinets membres indépendants de l'organisation mondiale KPMG.